



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 24 août 2017

Communiqué de presse

A compter du 1^{er} septembre 2017, l'encaissement des taxes relatives aux opérations de cartes grises ne sera plus assuré par **la sous-préfecture de La Trinité**.

Pour continuer à effectuer vos démarches, cinq offres de services vous sont proposées :

- Déposer votre dossier complet (paiement compris) au dépôt express mis en place par la sous-préfecture de La Trinité, du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 (traitement différé) ;
- Transmettre par courrier votre dossier complet à la préfecture de Fort-de-France : DRCI / BRGEC – rue Victor Sévère – BP647-648 – 97200 FORT-DE-FRANCE CEDEX (traitement différé) ;
- Faire appel à un professionnel de l'automobile dûment habilité (liste consultable sur le site de la préfecture) ;
- Sans vous déplacer en préfecture et sous préfecture, utiliser les démarches en ligne (demande duplicata, changement d'adresse, déclaration de cession, changement de titulaire) à partir du site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : www.ants.gouv.fr.

L'accès aux télé-procédures sera également possible à partir d'un point numérique mis prochainement à la disposition du public dans les locaux de la sous-préfecture de La Trinité.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Préfet de la martinique*